



Annexe 1

Consultation de la commission des élus DETR Exercice 2021



- Enveloppe nationale DETR 2021

1 046 M€

- Enveloppe départementale DETR 2021 (une réserve de précaution a été appliquée au niveau central)

8 934 143 €



Calcul enveloppe départementale DETR par la DGCL

Après déduction de la quote-part pour l'outre-mer :

1) pour 50 % du montant total de la dotation :

- 25 % en fonction de la population des EPCI à fiscalité propre éligibles ;
- 25 % en fonction du rapport, pour chaque EPCI à FP éligible, entre le potentiel fiscal moyen des EPCI à FP de sa catégorie et son potentiel fiscal moyen par habitant

2) pour 50 % du montant total de la dotation :

- 25 % répartis en proportion du rapport entre densité moyenne de population de l'ensemble des départements et densité de population du département (rapport plafonné à 10) ;
- 25 % en fonction du rapport pour chaque commune éligible, entre le potentiel financier moyen de l'ensemble des communes de la même strate et son potentiel financier moyen



DETR - répartition infra départementale

Arrond.	Répartition 2014 (pour mémoire)	Répartition 2020	Répartition 2021 (selon population et nombre de communes/EPCI)
Angoulême	2 875 413,35 €	3 660 619,07 €	3 718 820,84 €
Cognac	1 392 195,04 €	2 336 713,42 €	2 694 060,25 €
Confolens	1 493 357,61 €	2 676 593,51 €	2 421 261,91 €
	+ 100 000 € (réserve ventilée fin 2014)		+ 100 000 € (réserve)
CHARENTE	5 860 966 €	8 673 926,00 € (99 projets financés)	8 934 143,00 € (programmation en cours)



DSIL

	2020 DSIL « classique »	2020 plan de relance	2021 DSIL « classique »	2021 plan de relance
Enveloppe régionale	48 903 955 € (délégation initiale)	36 007 998 € délégués	48 729 128 € délégués	90 347 526 € délégués
Part départementale (après répartition par la préfète de région)	Grandes Priorités : 1 768 717 € Contrat de ruralité : 1 319 880 € TOTAL de 3 088 597 € (27 projets financés)	DSIL exceptionnelle : 2 129 751 € (16 projets financés)	3 101 871 € (12 projets financés)	DSIL exceptionnelle : 2 928 407 € (5 projets financés) DSIL rénovation thermique : 3 427 248 € (37 projets financés) TOTAL de DSIL plan de relance : 6 355 655 €



DSID 2021

- Une dotation d'investissement créée en 2019 au bénéfice des Conseils départementaux
 - Une enveloppe part « projets » :

2020	2021 DSID « classique »	2021 <i>plan de relance</i> DSID <i>rénovation thermique</i>
Enveloppe Nouvelle-Aquitaine : 17 783 461 €	Enveloppe Nouvelle-Aquitaine : 17 398 560 €	Enveloppe Nouvelle-Aquitaine : 34 313 243 €
Enveloppe Charente : 1 500 319 € (2 projets financés)	Enveloppe Charente : 565 319 € (2 projets financés)	Enveloppe Charente : 2 566 509 € (3 projets financés)



FNADT

	2020	2021
Charente	520 128 €	690 000 €
	(4 projets financés)	(3 projets en cours de programmation)



**Exercice 2021 – avis sur dossiers DETR
dont la demande est égale ou supérieure
à 100 000 €**